

ORDONNANCE C-4.1, o. 230

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

---

**Ordonnance relative à l'événement**

*« Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal »*

À la séance ordinaire du 7 juin 2021, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. À l'occasion de l'événement « *Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* », il est exceptionnellement permis la fermeture temporaire de boulevards, rues et avenues.
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués aux tableaux joints au dossier décisionnel.

## ÉVÉNEMENTS PUBLICS ENTÉRINÉS

Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Occupation du domaine public (montage et démontage inclus)	B-3 art.20 (bruit)	P-1 art.8 (vente)	P-1 art.3 (cons. alcool)	C-4-1 (fermeture de rue)	P-12.2 art.7 (propreté)
Marché fermier du Roulant	Santropol Roulant inc.	10 juin au 28 octobre 2021	oui	oui	non	oui	non

---

Le secrétaire d'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx

Le maire de l'arrondissement

Luc Rabouin